

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des Routes  
Méditerranée

Les Angles, le 29/11/2018

District Rhône Cévennes  
CEI Les Angles

Monsieur le Chef du District Rhône Cévennes

Affaire suivie par : Yannick MAZAURIN  
Yannick MAZAURIN@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 04 90 95 37 41

à l'attention de  
Communauté de communes du Pont du Gard  
Service urbanisme  
21 bis Avenue du Pont du Gard  
30210 Remoulins

Affaire suivie par: Solène BOUET ROUSSEL  
Dossier N°: PC 030 116 18 R0006  
Demande du : 31/10/2018  
Adresse du projet : Lieu-dit Bois de Brignon - Fournes

**Objet :** Avis sur Permis de Construire.

Madame,

Après étude du dossier sollicitant notre avis sur une demande de permis de construire d'un centre de tri de colis sur les parcelles section AT n° 851;850;655;847;845;843 pour une surface totale de 137285m<sup>2</sup> au lieu dit BOIS DE BRIGNON – Pôle économique Fournes – La Pale – RD 192 commune de FOURNES (30210).

J'émet un avis favorable au projet, toutefois je souhaite qu'il soit porté sur l'arrêté notifiant la délivrance du permis que la réserve de capacité étant très limitée sur la branche du RD192 accès au giratoire RN100/A9/RD6100, la faisabilité d'un shunt de sortie RD192 vers A9 doit être envisagé pour la mise en œuvre à moyen terme.

Avis technique notifié par Monsieur le Chef de District Robert BONNEFOY à Mr CASSOU Georges – SAS FOURNES DÉVELOPPEMENT par courrier en date du 28 septembre 2018. Copie en pièce jointe

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Le chef de District



Robert BONNEFOY

Copie : Mairie de Fournes  
CEI des Angles

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des routes  
Méditerranée

Nîmes, le 28 septembre 2018

District Rhône-Cévennes

Le Chef de district

à

Nos réf. : RB/AQ-2018/126

Vos réf. :

Affaire suivie par : Robert BONNEFOY

robert.bonnefoy@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 66 62 64 02- Fax : 04 66 23 61 49

SAS FOURNES DEVELOPPEMENT  
à l'attention de M. CASSOU Georges

715 Chemin du Chai  
30900 Nîmes

Objet : accès au futur pôle logistique de Fournès  
PJ :

Monsieur,

Par courriel du 1<sup>er</sup> août 2018, vous m'avez adressé un dossier modifié qui prends en compte les remarques formulées par la DIRMED ; l'éloignement du carrefour d'accès au futur pôle logistique de Fournès sur la RD 192 par rapport au carrefour giratoire existant. Cette disposition est de nature à améliorer la visibilité et la lisibilité de deux carrefours giratoires éloignés l'un de l'autre d'environ 400 m tout en permettant un meilleur fonctionnement.

Le conseil départemental du Gard, gestionnaire de la RD192, lors d'une réunion de présentation du nouveau projet, vous a demandé des éléments d'information complémentaire notamment une étude de trafic que vous m'avez adressée.

Le trafic induit par l'exploitation du futur pôle logistique est très élevé ; environ 3000 véhicules/jours en moyenne avec un taux de poids lourds très important (de l'ordre de 18%). Il est étonnant de constater, dans l'analyse de l'étude de trafic, que cette augmentation de poids lourds ne change pas le taux de poids lourds par rapport à la situation actuelle.

L'étude de capacité du carrefour existant en situation de projet en heures de pointe du matin montre une réserve de capacité très limitée de 17 % sur la branche « RD192 accès ». L'étude conclut que le seuil de saturation n'est pas atteint mais une augmentation de trafic liée au développement de la zone pourrait déboucher sur une réserve de capacité insuffisante.

Les hypothèses de trafic prennent en compte :

- le volume de VL du personnel stable à l'heure de pointe du matin à 306 VL/h/sens de circulation correspondant respectivement à l'embauche et la débauche des équipes
- le volume de poids lourds estimé à l'heure de pointe du matin à 7 PL/h/sens de circulation par rapport à un volume journalier de 272 PLj/sens.

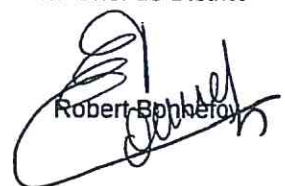
En cas de dépassement du volume de poids lourds à l'heure de pointe du matin, le volume de VL du personnel étant stable dans un espace de temps réduit (heure d'embauche et de débauche des équipes à l'HPM), il me semble nécessaire, dans ce cas, de vérifier que la réserve de capacité est satisfaisante.

././.

Par ailleurs, compte tenu du volume total sortant à l'HPM dans un espace de temps réduit, au vu des priorités à l'anneau du carrefour giratoire existant, les temps d'attente pourraient nettement s'allonger. Des temps d'attente trop longs poussent les usagers à forcer le passage. Une solution consisterait à vérifier la faisabilité d'un shunt de sortie RD192 vers A9 en relation avec les gestionnaires routiers concernés pour une mise en œuvre à moyen terme.

La DIRMED est favorable à la nouvelle implantation du carrefour d'accès au futur pôle logistique situé à environ 400 m du carrefour giratoire RD6100/RD192/A9/RN100. La réserve de capacité étant très limitée sur la branche « RD192 accès », la faisabilité d'un shunt de sortie RD192 vers A9 devrait être regardée pour une mise en œuvre à moyen terme.

Le Chef de District



Robert Bonhef

Copie : le Chef du CEI des Angles  
l'adjoint au chef de district  
SPEP/PSU s/c du chef du SPEP  
DAE  
chrono